

**Promouvoir la santé humaine, animale et environnementale et prévenir les pandémies grâce à l'approche Une seule santé et en s'attaquant aux causes de la perte de biodiversité**

CONSIDÉRANT que la prévention des pandémies – une urgence transfrontière que la crise de la COVID-19 a une fois de plus mise en lumière – appelle à une mobilisation urgente, multilatérale et ambitieuse, impliquant tous les acteurs concernés ;

PRENANT NOTE de la Résolution 3.011, *Tenir compte des liens entre la conservation, la santé des populations humaines et animales, et la sécurité* (Bangkok, 2004) ;

PRENANT NOTE ÉGALEMENT du rapport d'un atelier de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la diversité biologique et les services des écosystèmes (IPBES) consacré à la biodiversité et aux pandémies, et CONSCIENT du nombre croissant d'ouvrages traitant des liens entre la perte de biodiversité, ses causes et les pandémies, et plus particulièrement de ses conclusions selon lesquelles le risque pandémique peut être considérablement réduit en s'attaquant aux causes premières et déterminantes de la perte de biodiversité ;

NOTANT qu'en dépit d'une sensibilisation accrue à l'importance de l'approche Une seule santé, la communauté internationale n'a pour l'heure réussi ni à enrayer la perte rapide de biodiversité, ni à prévenir la pandémie de COVID-19 – laquelle a un impact profond sur la santé humaine, les écosystèmes et les économies – ou d'autres crises sanitaires liées à des maladies infectieuses ou des résistances antimicrobiennes ;

CONVAINCU que l'approche Une seule santé, qui implique la santé humaine, le bien-être animal (qu'il s'agisse d'animaux domestiques ou sauvages) et la santé végétale et écosystémique, pourra à la fois garantir une meilleure santé humaine et animale, aider à prévenir les pandémies et s'attaquer à la crise de la biodiversité dans le contexte du changement climatique ;

NOTANT que la santé humaine se définit comme « un état de bien-être physique, mental et social complet et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (Organisation mondiale de la santé – OMS) et que la conservation des écosystèmes en est un prérequis ;

NOTANT EN OUTRE les orientations produites par l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur la *Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels* ;

SE FÉLICITANT de la Déclaration de Rome et du lancement du Panel d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) par le partenariat Tripartite Plus, dont l'objectif est de développer l'information scientifique sur les liens entre santé humaine, animale et environnementale, en vue d'améliorer la prise de décision publique pour la prévention et la gestion des crises sanitaires futures, ainsi que pour l'information du public ;

NOTANT AVEC SATISFACTION le nombre croissant d'initiatives et de discussions sur l'approche Une seule santé visant à prévenir les risques d'émergence de maladies zoonotiques et de pandémies moyennant des approches qui conjuguent recherche, action opérationnelle et participation communautaire, à l'image de l'initiative internationale PREZODE (PREventing ZOonotic Disease Emergence), de la Déclaration du G20 (septembre 2021), de ZODIAC ou de l'Alliance internationale contre les risques sanitaires liés au commerce des espèces sauvages ;

NOTANT que le Groupe de spécialistes de la santé des espèces sauvages de la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE) a reconnu que « les liens étroits entre la santé humaine, la santé animale et la santé de l'environnement exigent une approche Une seule santé coordonnée pour aider à protéger la santé et la survie des populations sauvages » ;

NOTANT que le commerce des espèces sauvages – y compris tous les maillons de la filière commerciale, du pays source au pays de destination – ainsi que les changements d'affectation des terres, l'expansion et l'intensification de l'agriculture et la consommation d'espèces sauvages jouent un rôle important dans les contagions et la transmission de zoonoses qui compromettent la santé humaine, animale (qu'il s'agisse d'animaux domestiques ou sauvages) et écosystémique ; et

SOULIGNANT que le coût économique de la prévention et de la réduction des risques pandémiques serait, d'après les estimations, cent fois inférieur au coût de la gestion des crises correspondantes ;

### **Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

1. APPELLE les Membres et INVITE les Nations Unies et les autres organismes internationaux compétents à promouvoir le fait que les politiques, plans et approches aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que les éventuels instruments et mécanismes à venir permettent non seulement de mieux se préparer et de mieux réagir mais accordent la priorité à la nécessité de prévenir de futures pandémies dues à des zoonoses en s'attaquant aux causes du déclin de la biodiversité.
2. PRIE INSTAMMENT les Membres de promouvoir une action urgente en faveur d'une approche Une seule santé ambitieuse auprès des grands événements et processus internationaux, notamment le cadre de la biodiversité mondiale pour l'après-2020 lors de la 15e Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), lors de la 26e Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et lors des discussions à venir sur un éventuel traité international sur les pandémies.
3. INVITE les Membres à prendre en compte les futures recommandations du Panel d'experts de haut niveau « Une seule santé » (OHHLEP) selon qu'il conviendra, par exemple par le biais de stratégies et de plans d'action pour la biodiversité et la santé.
4. EXHORTE les Membres à adopter une approche Une seule santé de sorte que le commerce des espèces sauvages ne présente pas de risque significatif pour les écosystèmes, la santé humaine ou animale.
5. PRIE INSTAMMENT les Membres d'introduire et/ou de renforcer les mesures visant à réduire le potentiel de propagation d'agents pathogènes lors d'interactions entre l'homme et les animaux (aussi bien domestiques que sauvages), en particulier s'agissant d'espèces et d'activités humaines dans les écosystèmes considérés selon les dernières conclusions scientifiques comme étant les plus à risque.
6. DEMANDE aux Membres et INVITE les autres gouvernements et les parties prenantes concernées à s'attaquer de toute urgence aux causes (selon les données scientifiques les plus récentes) à l'origine d'un risque important de propagation d'agents pathogènes, le cas échéant, notamment dans : i) les changements d'affectation des terres entraînant la fragmentation et la dégradation des habitats, ii) l'expansion et l'intensification de l'agriculture, iii) les systèmes et pratiques de production alimentaire insalubres et autres qui augmentent le risque de propagation d'agents pathogènes, et iv) la consommation et le commerce peu sûrs d'espèces sauvages.
7. EXHORTE les Membres et les parties prenantes impliqués dans la santé humaine, animale et écosystémique à :
  - a. mettre au point des stratégies de prévention de contagion d'agents pathogènes, qui prévoient d'inverser l'appauvrissement et la dégradation des écosystèmes, et de reconstituer les fonctions écosystémiques ;
  - b. selon qu'il convient, développer et renforcer davantage les réseaux Une seule santé, dédiés à la santé des humains, des animaux domestiques et d'élevage, de la faune et de la flore sauvages et des écosystèmes, c.-à-d. des initiatives qui abordent de façon globale les causes directes et

indirectes des contagions par des agents pathogènes, et accroissent la participation des communautés, du secteur privé et des organisations non-gouvernementales (ONG) dans de tels réseaux ;

c. accroître la participation des communautés, du secteur privé et des ONG dans de tels réseaux, surtout dans les pays vulnérables situés dans la zone intertropicale ;

d. encourager des systèmes et pratiques de production alimentaire durables et sûrs, afin de réduire le risque de contagion par des agents pathogènes ;

e. développer plus encore et renforcer les mesures existantes de biosûreté et de biosécurité liées à la gestion des animaux domestiques et sauvages ;

f. développer et renforcer les procédures d'évaluation d'impact pertinentes, tel qu'approprié, afin d'inclure l'étude des contagions d'agents pathogènes potentielles et des mesures disponibles pour empêcher de telles contagions ;

g. accentuer encore les efforts pour enrayer le commerce illégal d'espèces sauvages ;

h. renforcer les synergies parmi toutes les composantes de l'approche Une seule santé à tous les niveaux, par le biais de formations, de systèmes de suivi interopérables, du partage des données et de la coopération scientifique, entre et pendant les crises ;

i. encourager la recherche scientifique sur les liens entre appauvrissement de la biodiversité et contagion par des agents pathogènes et la santé écosystémique, le bien-être animal (qu'il s'agisse d'animaux domestiques ou sauvages) et la santé humaine ;

j. améliorer les capacités technologiques pour suivre et empêcher les contagions par des agents pathogènes, l'apparition de maladies zoonotiques et la résistance antimicrobienne ; et

k. renforcer la sensibilisation et l'éducation sur l'interconnectivité des formes du vivant, les habitats et les activités humaines qui sous-tendent les phénomènes de contagion par des agents pathogènes, et encourager à mieux cerner l'incidence et la contribution du comportement humain individuel et collectif afin d'éviter de tels phénomènes.